Annexe 2 - Plan de prévention type

des Conditions Générales

Accès aux Lignes FTTH

Plan de prévention type
Intervention d'un Opérateur sur un PM

STRUCTURE

1- Renseignements administratifs
2- Inspections préalables communes génériques
3- Analyse des risques et mesures de prévention
4- Consignes à respecter
5- Renseignements complémentaires
6- Annexes opérationnelles
7- Mise à jour du plan

ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE PRÉVENTION NATIONAL (PPR)

Ce PPR national est valable sur l'ensemble du périmètre de l'Opérateur d'Immeuble, applicable pendant 12 mois et renouvelable par tacite reconduction.

Ce document représente le plan de prévention générique. A partir de ce document, l'Opérateur d'Immeuble va organiser systématiquement sur sa zone avec l'Opérateur ou son représentant les visites terrain. Ces visites d'inspections préalables communes réalisées sur le terrain ont pour objectif d'identifier un certain nombre de situations pour lesquelles une liste de risques et de moyens de prévention associés sera co-construite avec l'Opérateur ou son représentant

A partir du modèle de fiche d'analyse des risques présent dans ce PPR générique, l'unité d'intervention et l'Opérateur ou son représentant vont élaborer leur plan de prévention local qui sera signé par les deux parties et archivé. Suivant les cas, celui-ci pourra être complété, de pièces complémentaires.

IDÉES FORCES

1- Bien distinguer les consignes aux intervenants des mesures de prévention résultant de l'analyse en commun
2- Bien distinguer ce qui relève :
   - des **armoires** concernées par l'intervention *et servant de* **point de mutualisation extérieur** (PME)
   - de l'**activité** exercée – Pas d'interférence avec RIP FTTH, responsabilité complète de l'Opérateur et de son(ses) sous-traitant(s)
3- Ne pas réécrire les documents de référence mais y faire référence (renvoi simple)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

1- Code du travail et textes d'application
   a. Articles R.4511-1 et suivants
   b. Arrêté du 19 mars 1993
   c. Décret 2010-1018 du 30 août 2010 (opérations sur les installations électriques)
2- Modes opératoires pour certaines activités à risques
   (téléchargeables sur le site de l'OPPBTP)
3- Publication UTE C 18-510

1 - Renseignements généraux

(A compléter lors des visites d'inspections préalables)

	Opérateur d'Immeuble			
Unité / Service				
Téléphone				
Mobile				
Mail				
Fax				
Nom				
Qualité				
Signature				

	Opérateur	Sous-traitant	Sous-traitant
Raison sociale			
Téléphone			
Mobile			
Mail			
Fax			
Nom			
Qualité			
Signature			

AVIS des Comités Hygiène Sécurité Conditions Travail (Opérateur d'Immeuble, Opérateur, sous-traitants) **:**

(A compléter lors des visites d'inspections préalables sur les sites)

AVIS des médecins du travail (Opérateur d'Immeuble, Opérateur, sous-traitants) : ***(A compléter lors des visites d'inspections préalables sur les sites)***

2 - Inspections préalables communes génériques

(A compléter lors des visites d'inspections préalables)

Description des travaux : intervention d'un Opérateur sur PM extérieur

Participants

Opérateur d'Immeuble	Opérateur	Sous-traitant	Sous-traitant	

Secteur(s) géographique(s) visité(s) : .....

.....

.....

Observations

Type générique	Situation observée	Commentaires
Intervention sur les armoires	localisation	

Fiche d'analyse de risques

L'analyse de risques est faite lors des visites sur le terrain (armoire) de la zone en étudiant concrètement les différentes phases de l'opération en s'aidant de la « fiche d'analyse des risques, activité générique » (modèle page 16). Cette liste qui est une aide à l'analyse de risques n'est pas exhaustive, elle sera complétée en fonction des différentes situations rencontrées lors des visites terrains.

Fiche d'analyse des risques activité générique	*Intervention sur des armoires servant de point de mutualisation extérieur (PME)*

Risque	Questionnement	Opérateur d'Immeuble	Opérateur
Accès armoire, environnement	Contacts UI		
Risque électrique pour les armoires	Les interventions à réaliser conduisent-elles à intervenir sur l'alimentation électrique ou à travailler à proximité du réseau électrique ? Préciser les opérations, les tensions électriques et les installations concernées		
	Préciser les niveaux d'habilitation nécessaires		
	Mise hors tension de l'installation client si nécessaire		
	Préciser les mesures de prévention prises par l'entreprise (formation des salariés, outillage adapté…)		
	Préciser où les informations nécessaires aux intervenants sont disponibles (contact technique…)		
Raccordement de câbles	Ouverture et soudure des câbles avec des outils appropriés		
Risques pour les salariés et les tiers dans l'environnement des travaux	Est-ce que les interventions vont présenter des risques pour les tiers *(balisage de la zone, signalisation, etc.) ?* Pour les armoires extérieures en bord de route, protection des salariés et des tiers par balisage, signalisation temporaire de chantier, équipements des véhicules, EPI haute visibilité… Demande d'autorisation de voirie, etc…		
A compléter lors des différentes visites terrains…	……	……	……

3 - Analyse des risques et mesures de prévention

Mode d'emploi

Lors des visites terrains cette fiche sera complétée avec l'Opérateur ou son représentant.
Sur chaque fiche sont reportés les risques et les mesures de préventions identifiés.
L'analyse des risques génériques consiste à :

- compléter les tableaux en précisant si nécessaire les risques qui n'ont pas été cités.

  Attention à bien distinguer :
  - **armoire (ouvrage Opérateur d'Immeuble)**
  - **activité** (qui correspond aux travaux effectués) et qui fait l'objet d'un plan de prévention entre l'Opérateur et son (ses) sous-traitant(s)

4 - Consignes à respecter

L'Opérateur ou son sous-traitant s'engage à informer son personnel et à faire respecter les consignes générales suivantes :

- ➔ Respecter les mesures de prévention liées aux risques détectés dans l'analyse préalable du chantier.
- ➔ Les équipements de travail et de protection doivent être en bon état, réglementairement contrôlés et utilisés.
- ➔ Posséder les habilitations et autorisations nécessaires et la publication UTE C 18-510.
- ➔ Laisser le chantier propre après intervention et évacuer les déchets
- ➔ ..... A compléter si nécessaire

5 - Renseignements complémentaires

(A compléter lors des visites d'inspections préalables)

Organisation des secours

Pompiers : **18**	SAMU : **15**	Police : **17**
Numéro d'urgence européen : **112**		

Personnes à prévenir en cas d'accident

RIP FTTH	*Nom :*	*Tél. :*	*Mail :*
Réalisateur			
Cotraitant			
Sous-traitant			
Sous-traitant			

IMPORTANT	Tout accident sur un chantier doit être signalé le jour même à l'Opérateur d'Immeuble par téléphone + confirmation par fax ou mail

Surveillance médicale renforcée

Médecins du travail	Opérateur d'Immeuble	Opérateur	Sous-traitant	Sous-traitant
Nom				
Coordonnées				
Téléphone				

Joindre en annexe la liste des postes concernés

(A compléter lors des visites d'inspections préalables)

6 - Annexes opérationnelles

Documents complémentaires optionnels (à compléter éventuellement lors de la visite préalable)

- ➔ Consignes spécifiques aux sites
- ➔ Consignes particulières
- ➔ Si nécessaire, tous autres documents jugés utiles lors de la visite préalable
- ➔ …

7 - Mise à jour du plan

Le plan de prévention doit être mis à jour :

- d'une façon générale dès lors que les éléments contenus dans le plan sont modifiés,
- lorsqu'une entreprise nouvelle intervient (nouveau sous-traitant par exemple),
- en cas d'opération exceptionnelle non prise en compte dans le plan de prévention global ou lorsqu'une opération présente des risques exceptionnels non pris en compte dans le plan,

La mise à jour peut porter sur toutes les parties du plan qui sont modifiées mais les parties suivantes sont particulièrement concernées :

1	Renseignements administratifs	*mise à jour des entreprises et des coordonnées, signatures…*
3	Analyse des risques et mesures de prévention	*intégration de risques supplémentaires, mise à jour des mesures de prévention proposées par l'entreprise…*
5	Renseignements complémentaires	*mise à jour des mesures d'organisation des secours, coordonnées…*
6	Annexes opérationnelles	*mise à jour des consignes particulières, documents transmis…*